

2021

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances ce onzième jour de janvier 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2021-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Tenue de la séance à huis clos
5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020
6. Approbation des comptes / Décembre 2020
7. Correspondance
 - a. Directeur général
 - b. Maire
8. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Monsieur Denis Patry
9. Avis de vacance au poste de conseiller au siège no 1 du conseil municipal
10. Élection partielle au poste de conseiller au siège no 1 du conseil municipal
11. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 31 décembre 2020
12. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant passés au cours de l'exercice financier de l'année 2020
13. Dépôt du rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la municipalité

14. Dépôt du projet de règlement numéro R 204-2021 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2021, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques et Avis de motion
15. Appui de la Municipalité dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI
16. Dons et frais de représentation auprès d'organismes pour l'année 2021
17. Rapport des élu(e)s
18. *DIVERS*
19. Période de questions
20. Clôture de la séance
21. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 1er FÉVRIER 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2021-01-02 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'ordonnance de la santé publique qui énonce des règles de confinement et un couvre-feu jusqu'au 8 février 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

2021-01-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 tels que rédigés, puisque conforme aux délibérations.

2021-01-04 APPROBATION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de décembre 2020 depuis la dernière séance du conseil en date du 7 décembre 2020 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante-neuf mille sept cent treize dollars et quinze sous (59 713,15 \$), soit une somme de cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et deux sous (58 998,02 \$) pour la Municipalité, et de sept cent quinze dollars et treize sous (715,13 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 7 décembre 2020 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 11 janvier 2021.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Monsieur Denis Patry remet au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité sa déclaration des intérêts pécuniaires des élus dûment complétée et signée.

Cette déclaration sera déposée dans les archives de la municipalité et devra être amendée par l'élu suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

AVIS DE VACANCE – SIÈGE NUMÉRO 1

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, c. E-2.2], le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité avise le conseil municipal que, en date du 9 décembre 2020, il a reçu par l'entremise du maire Monsieur André Saint-Pierre, la lettre de démission de Madame Chantale Alain au poste de conseillère au siège no 1 du Conseil municipal, lettre qui sera déposée dans les archives de la Municipalité.

2020-01-05 ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NO 1 DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a été avisé par le directeur général de la Municipalité, en date de ce jour, de la démission de Madame Chantale Alain au poste de conseillère au siège no 1 de ce conseil;

ATTENTU QUE la démission de Madame Alain est effective en date du 9 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, c. E-2.2] prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle, n'est comblée que lors de cette élection générale;

ATTENDU QUE la date de la prochaine élection générale municipale est fixée au 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prend la décision de ne pas décréter le comblement du poste laissé vacant au siège no 1 de ce conseil par la démission de la conseillère Madame Chantale Alain par une élection partielle;

QUE le poste vacant au siège no 1 du conseil municipal sera comblé lors de la prochaine élection générale municipale fixée au 7 novembre 2021.

2021-01-06 DEPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

2021-01-07 DÉPOT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DEPENSE DE PLUS DE 4 000\$ AVEC UN MEME CONTRACTANT PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNEE 2020

ATTENDU QUE l'article 961.3 du *Code municipal* énonce que la municipalité doit publier, et tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, excluant les contrats de travail;

ATTENDU QUE l'article 961.4 (2) du *Code municipal* énonce qu'au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.4 du *Code municipal* la liste de ces contrats doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte de la liste des contrats que la municipalité a conclu au cours de l'année 2020 et qui comportent une dépense d'au moins 4 000 \$, excluant les contrats de travail;

QUE le conseil prend acte de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 4 000\$ passés au cours de l'exercice financier 2020 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 4 000 \$;

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Mode d'attribution	Montant
2 000 \$ à 9 999,99 \$			
Daniel Parisien	Entretien des espaces paysagers	De gré à gré	4 000,00 \$
Entreprises Forestières E. Tanguay inc.	Déneigement Travaux de voirie	De gré à gré SEAO (3 soumissionnaires)	2 598,44 \$ 1 943,65 \$
C.G. Thériault inc.	Travaux de niveleuse	SEAO (2 soumissionnaires)	5 409,29 \$
P.G. Solutions inc.	Contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel de comptabilité et fournitures de bureau	De gré à gré	7 548,91 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales	De gré à gré	9 339,00 \$
10, 000 \$ à 24 999,99 \$			
Raymond Chabot Grant Thornton	Audit rapport financier 2019	De gré à gré	10 117,78 \$
Entreprises Rémi Charest inc.	Installation d'une barrière de sécurité (Lac Boucané)	De gré à gré	13 089,90 \$
Les Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	Sur invitation	20 695,50 \$
25 000,00 \$ à 99 999,99 \$			
Servitech inc.	Honoraires professionnels évaluation municipale	De gré à gré	28 001,09 \$
Concassage E. Tanguay inc.	Contrat de déneigement	SEAO (2 soumissionnaires)	97 274,67 \$
100 000,00 \$ et plus			
Excavation Morin	Travaux de voirie	SEAO Résolution 2020-06-86	141 132,60 \$
Sintra inc.	Travaux de traitement de surface double	SEAO (2 soumissionnaires)	255 578,35 \$

QUE le conseil demande à la direction générale de la municipalité de publier la liste de ces contrats sur le site Internet de la municipalité au www.saint-athanase.com, et dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO).

**2021-01-08 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal* énonce qu'au moins une fois par année, la municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte de la déclaration du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à l'effet que l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la municipalité n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2020.

2021-01-09 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 204-2021 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET AVIS DE MOTION

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 204-2021 a pour objet de fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques.

Ce règlement a une incidence financière importante, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par la municipalité pour l'exercice financier de l'année 2021.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

ATTENDU QUE les coûts pour le service de police sont assumés par les municipalités;

ATTENDU QUE le coût pour assurer ce service est estimé à une somme de 18 600 \$ pour l'année 2021;

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir les coûts pour le Service de police;

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie pour l'année 2021 afin de couvrir une partie des dépenses du Centre des loisirs et des frais inhérents à la construction d'un nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QUE les coûts reliés au service de la dette pour le remboursement du prêt en vertu du règlement R-144-2012 pour le complexe municipal a été renouvelé en date du 9 décembre 2019 pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le capital à rembourser pour l'exercice financier de l'année 2021 est de 19 800\$, plus les intérêts de 2 350.50\$, pour un total de 22 150.50\$;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications ne versera plus de subvention pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement numéro R 204-2021 soit déposé;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 204-2021 AYANT POUR
OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021, LES TAUX
DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES,
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE
VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ARTICLE 1 : Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 est fixé .8320%/100\$ conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : Le taux de la taxe foncière spéciale identifiée ci-dessous est fixé pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Taxes foncières spéciales

<i>Sûreté du Québec</i>	0,0828/100 \$
<i>Centre des loisirs</i>	0,0927/100 \$
<i>Règlement # R-144-2012</i>	0,1242/100 \$
<i>(Bibliothèque et complexe municipal)</i>	

ARTICLE 3
(TARIFICATION) Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2021 à 170 \$ par logement, par commerce et par chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour les chalets du Lac des Huards à 85 \$ par chalet.

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 100 \$, par habitation, par commerce et 50 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

ARTICLE 4 : le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est désormais fixé à 17% à compter du 1^{er} janvier 2021 (17% de 2010 à 2020).

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 204-2021 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Monsieur Denis Patry, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera, pour adoption, le règlement numéro R 204-2021 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2021, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange, et de recyclage et pour la vidange des installations septiques et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

2021-01-10 DONS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la municipalité prévoit dans son budget annuel une aide financière à verser à différents organismes à but non lucratif qui en font la demande;

ATTENDU QUE plusieurs versements auprès des mêmes organismes sont récurrents à chaque année;

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2020;

ATTENDU QU'une liste à jour des demandes pour l'année 2021 est présentée au conseil;

Nom de l'organisme	But de la demande	Montant accordé 2020	Montant autorisé 2021
02 11000 991			
Club Les Vaillants	Campagne de financement	25 \$	25 \$
École des Verts-Sommets	Bingo	100 \$	100 \$
École secondaire du Transcontinental	Bourse finissants Respaix 2.0	100 \$ 0 \$	100 \$ 0 \$
Fabrique de Saint-Athanase	Fleurs pour l'église Noël	25 \$	25 \$
	Pâques	25 \$	25 \$
Fonds Jeunesse du Témiscouata	Campagne de financement	50 \$	50 \$
Maison des Jeunes PIRANA	Brunch Mérite Pro-Jeunes	50 \$	50 \$
	Piragheti	25 \$	25 \$
Regroupement Acti-Familles	Soutien financier	75 \$	75 \$
Regroupement Acti-Familles	Journée des Familles	25 \$	25 \$
Autres	Club de Golf Poh (209.97 \$).	500 \$	500 \$
TOTAL		1 000 \$	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE soit autorisé le versement de dons selon la liste établie pour l'année 2021 et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme pour lequel un montant a été pré autorisé.

QUE la municipalité de Saint-Athanase ne versera aucun montant à tout organisme (excepté l'école des Verts-Sommets pour l'organisation du bingo de l'école) sollicitant un soutien financier de toute la population dans le cadre d'une campagne de financement (société canadienne du cancer, société Alzheimer etc.).

2021-01-11 APPUI À LA RIDT DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR SOUTENIR DES PROJETS VISANT LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR DES ICI

CONSIDÉRANT QUE RECY-QUÉBEC a lancé un appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage

des matières organiques du secteur des ICI (industries, commerces et institutions);

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a déposé une proposition à cet appel afin de fournir un conteneur à chargement avant spécifique à chaque commerce ou institutions de la MRC de Témiscouata qui génère des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT assumera entièrement des coûts non subventionnés pour l'achat et la distribution de ces conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT prévoit de régionaliser la collecte de ce type de conteneurs et le traitement des matières organiques recueillies, le tout afin que chaque ICI dispose d'une solution pour éviter l'enfouissement de ces matières;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Athanase appui le projet présenté par la RIDT à Recyc-Québec afin de mettre en place un système de gestion des matières organiques dans les commerces et institutions de la MRC de Témiscouata. Au besoin, la municipalité assistera techniquement la RIDT pour la distribution des conteneurs en facilitant les contacts avec les ICI de son territoire et en permettant à la RIDT d'entreposer temporairement quelques conteneurs sur un terrain municipal en attendant la distribution.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

Classement «Prix « Coup de cœur»

1^{ère} position ex aequo (4 votes chacun)

Carmen St-Pierre et Normand
Plourde
Linda Chénard

2^e position ex aequo (3 votes chacun)

Johanne Bélanger et Gaston
Chénard
Gino Bélanger et Rose-Aimée
Duval

3^e position ex aequo (2 votes chacun)

Rose-Hélène Plourde et
Adrien Dumont
Rolande Blier et Gaston Patry
Magasin général Au Cœur de
l'Érable inc.
Nancy Deschênes et Pierre
Després

Le nombre de participants au concours s'élève à trente-et-un (31).